

**DEPARTEMENT DE LA REUNION  
CENTRE DE GESTION DE LA REUNION**

5, allée de la Piscine  
B.P. 374  
97455 SAINT-PIERRE Cedex

**ARRETE N° 33 -2025-CDG  
FIXANT LA LISTE DES CORRECTEURS  
DU CONCOURS D'INGENIEUR  
TERRITORIAL  
(Externe - Interne)**

---

**LA PRESIDENTE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE DE LA REUNION**

- VU le Code Général de la Fonction Publique,
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- VU le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 modifié relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
- VU le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,
- VU le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,
- VU le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- VU le décret n° 2016-206 du 26 février 2016 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des ingénieurs territoriaux,
- VU le décret n° 2018-238 du 3 avril 2018 relatif aux modalités d'organisation des concours externes de certains cadres d'emplois de catégorie A de la fonction publique territoriale pour les titulaires d'un doctorat,
- VU le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Accusé de réception en préfecture  
974-289740128-20250530-33-2025-CDG-AR  
Date de télétransmission : 30/05/2025  
Date de réception préfecture : 30/05/2025

---

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de La Réunion

5, allée de la Piscine - B.P.374 - 97455 Saint-Pierre Cedex - Tél : 0262 42 57 57 - Fax : 0262 43 09 47  
<http://www.cdgreunion.fr>

- VU l'arrêté du 27 février 2016 fixant le programme des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement des ingénieurs territoriaux et de l'examen professionnel prévu au 1° de l'article 10 du décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

- VU l'arrêté n° 61-2024-CDG du 17 octobre 2024 portant ouverture du concours d'ingénieur territorial (externe - interne).

## A R R E T E

### ARTICLE 1 :

La liste des correcteurs du concours d'ingénieur territorial (externe - interne), est fixée comme suit :

- **M. Stéphane BABONNEAU** – Ingénieur général – Chargé de mission – CIVIS
- **M. Boris VIGNE** – Ingénieur principal – Directeur des travaux et du patrimoine – Territoire de l'Ouest
- **M. Teddy GENEVIEVE** - Ingénieur principal – Directeur des services techniques – Mairie des Avirons
- **M. José POURNY** - Ingénieur principal – Responsable du service opérationnel Nord et Est à la direction des Bâtiments et Architecture - Région Réunion
- **M. Patrick AMOURDOM MARIAYE** - Ingénieur principal – Directeur des services techniques – Mairie de Sainte-Suzanne
- **Mme Emilie PERIANAYAGOM** – Ingénieur principal – Directrice du service eau potable – CIVIS
- **M. Bruno LAURET** – Ingénieur hors classe - Directeur Général Adjoint qualité de vie, support technique – Mairie de Saint-Leu
- **M. Jimmy TORPOS** – Ingénieur principal - Directeur Général des Services – Mairie de Trois-Bassins
- **M. Pierre Laurent LEBRETON** – Ingénieur en chef – DGST Adjoint – CASUD
- **M. Yoguesh KISCHENIN** – Ingénieur principal - Directeur des déplacements et des mobilités innovantes – CIVIS
- **Mme Faouzia NASSOR-CALICHIAMA** – Ingénieur territorial – Chef de service distribution – Régie de l'eau « LA CREOLE »

- **M. Nicolas ROCHECOUSTE** – Ingénieur territorial – Directeur par intérim – Territoire de l’Ouest
- **M. Fabrice LANGLADE** - Ingénieur principal – Directeur du service des mobilités – CINOR
- **M. Alain CAPARIN** - Ingénieur en chef de classe normale – Retraité
- **Mme Julie MASSAT** – Ingénieur principal – Chargée de mission optimisation des ressources financières – Mairie de La Possession
- **Mme Anne-Laure PAYET** – Ingénieur principal – Directrice gestion des flux et du réemploi – ILEVA
- **M. Jean Mickaël PHILAGOR** – Ingénieur principal – Directeur du service environnement – Mairie de Le Port
- **M. Jérôme TOARD** - Ingénieur en chef – Directeur du service environnement - CIVIS
- **M. Faiçal BADAT** - Ingénieur principal – Directeur Général des Services - Office de l'Eau
- **Mme Laurence PAYET JACQUART** – Ingénieur conseil prévention des risques professionnels – CGSS de La Réunion
- **M. Pierre GRANGE** - Ingénieur principal - Responsable du service aménagement des zones d'activités – Territoire de l’Ouest
- **M. Roberto de BOISVILLIERS** - Ingénieur principal - Directeur aménagement opérationnel et développement durable – Mairie de Saint-Pierre
- **Mme Florence DESNOST** – Ingénieur en chef hors classe – Directrice de PRUNEL – Mairie de Saint-Denis
- **Mme Soraya ISSOP-MAMODE** – Ingénieur en chef hors classe – Chargée de missions développement des hauts et Mafate – Mairie de Saint-Paul
- **M. Jean MASSIP** – Ingénieur en chef hors classe – Directeur Général des Services – CIREST
- **M. David BIALECKI** – Ingénieur en chef – Directeur du service aménagement – Département de La Réunion
- **M. Nicolas SAM CAW FREVE** – Ingénieur principal - Directeur des systèmes d’informations – Mairie de Bras-Panon
- **M. Jean-Baptiste PAMARD** – Ingénieur territorial - Directeur des systèmes d’informations – CASUD
- **M. Mickael DAMOUR** – Ingénieur territorial – Responsable du service informatique – Mairie de Petite-Île
- **M. Yannis KESSORI** – Ingénieur territorial – Responsable de la DSI – Mairie de Saint-André

Accusé de réception en préfecture  
 974-289740128-20250530-33-2025-CDG-AR  
 Date de télétransmission : 30/05/2025  
 Date de réception préfecture : 30/05/2025

- **M. Jean David IRSAPOULLÉ** – Ingénieur principal - Directeur des systèmes d'informations – Mairie de Saint-Leu
- **M. Dominique RAMASSAMY MOUTOUSSAMY** – Ingénieur en chef - Directeur des systèmes d'informations et du développement numérique – Mairie de Saint-Pierre
- **M. Mickael ARIANATCHY** – Ingénieur principal - Directeur des ressources informatiques et de la télécommunication – Mairie de Le Port
- **M. Benjamin SCRIVE** – Ingénieur principal – Chargé de mission modernisation et numérisation – Département de La Réunion
- **M. William HAMILCARO** – Professeur certifié hors classe de physique/chimie – Rectorat de La Réunion
- **M. Gilles VELIO** – Professeur certifié hors classe de physiques appliquées – Rectorat de La Réunion
- **M. Kévin PALAMA** - Professeur certifié de Mathématiques – Rectorat de La Réunion
- **M. Christophe René PAYET** - Professeur certifié de Mathématiques – Rectorat de La Réunion

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur Le Préfet de La Réunion et publié sur le site internet du Centre de Gestion de La Réunion.

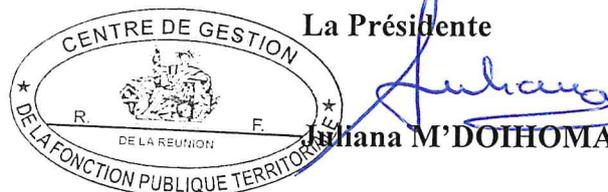
**ARTICLE 3 :**

Madame La Directrice Générale des Services du Centre de Gestion de La Réunion est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Pierre,

Le 30 MAI 2025

La Présidente



Le présent arrêté est certifié exécutoire  
 étant transmis en Préfecture le 30 MAI 2025  
 La Présidente.

En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11/01/65, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Denis de La Réunion sis 27 rue Félix Guyon – CS 61107 – 97404 SAINT-DENIS Cedex ou via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans les deux (02) mois à compter de la publication.

Accusé de réception en préfecture  
 974-289740128-20250530-33-2025-CDG-AR  
 Date de télétransmission : 30/05/2025  
 Date de réception préfecture : 30/05/2025

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de La Réunion

5, allée de la Piscine - B.P.374 - 97455 Saint-Pierre Cedex - Tél : 0262 42 57 57 - Fax : 0262 43 09 47

<http://www.cdgreunion.fr>